



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 4/2004**

Vevey, le 22 janvier 2004

**Réponse à l'interpellation de Mme Marisa Fratini Triolo "Noël : une opportunité pour améliorer l'image de notre Ville"**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation en question a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2003. Elle traduit le souhait de son auteure qui évoque l'idée d'organiser à Vevey un marché de Noël sur le modèle de ce qui se fait à Montreux.

En préambule, la Municipalité est sensible aux suggestions de l'interpellatrice qui évoque les possibilités d'animations en Ville de Vevey aux abords de la Fête de Noël.

S'il est exact que notre Ville possède les atouts nécessaires, en termes de sites et de surfaces, il n'en demeure pas moins que nous écartons d'emblée l'idée d'imiter notre voisine et son traditionnel marché de Noël, si tant est que cette animation est entrée dans ses traditions comme les marchés folkloriques et la Foire de la St-Martin sont l'apanage de la Ville de Vevey.

Par ailleurs, la suppression même partielle des possibilités de parcage sur la Grande Place, à cette période de l'année, n'est pas souhaitable. Les quais, quant à eux, sont inutilisables en hiver et la Place Scanavin n'est pas particulièrement recherchée par les commerçants temporaires, celle-ci n'attirant pas le chaland. Finalement, le financement nécessité par un équipement de "petits chalets" serait disproportionné en regard du résultat obtenu.

Nous avons par contre consulté la Société industrielle et commerciale de Vevey et environs dans le but de prendre son avis sur la question.

Cette dernière, rappelle que la réalisation d'un parking souterrain à la Grande Place permettra de développer des animations intéressantes. Des projets existent dans le cadre de son étude sur l'aménagement de la surface qui sera ainsi libérée de la présence des voitures.

Dans un avenir proche, le projet de patinoire au Sud de la Place, dont la réalisation est prévue pour l'hiver 2004-2005 va déplacer du monde. Un espace convivial pourra ainsi être créé par l'adjonction de quelques petits chalets liés à l'activité de l'espace de glace. Autour de cet événement il y a de grandes chances que des initiatives puissent voir le jour et la Municipalité est très confiante à ce propos. Elle favorisera le développement de cette activité touristique qui constituera une des particularités inédites pour notre Ville.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 22 janvier 2004.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud